

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/132/F/2018
POUR LA FOURNITURE DE CIMENT ET DES ARMATURES A BETON
DESTINES A L'APPUI DE LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES
COMMUNAUTAIRES**

Date de publication : 30/03/2018

Date d'ouverture : 19/04/2018

1. OBJET :

La Présidence de la République du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres ouvert pour la fourniture du ciment et des armatures de construction. Les quantités sont réparties en sept lots composés comme suit :

- Lot 1 : Ciment Portland 32,5 : 190 tonnes en sacs de 50 kg.
- Lot 2 : Ciment Portland 32,5 : 190 tonnes en sacs de 50 kg.
- Lot 3 : Ciment Portland 32,5 : 190 tonnes en sacs de 50 kg.
- Lot 4 : Ciment Portland 32,5 : 191 tonnes en sacs de 50 kg.
- Lot 5 : (a) 3 000 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 6 mm et de 12 m de long (HA6).

(b) 3 000 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 8 mm et de 12 m de long (HA8).
- Lot 6 : 3 000 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 10 mm et de 12 m de long (HA10).
- Lot 7 : 2 000 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 12 mm et de 12 m de long (HA12).

Les quantités des fournitures peuvent être revues à la baisse ou à la hausse jusqu'à 20% suivant la disponibilité du budget.

Tout soumissionnaire peut présenter son offre pour un, deux, ou tous les lots. Il peut être attributaire d'un ou de tous les lots s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO. Chaque lot doit être complet et les bordereaux des prix devront indiquer séparément les montants par lot ainsi que les coûts unitaires. Les garanties de soumission doivent être présentées lot par lot.

2. FINANCEMENT DU MARCHÉ

L'acquisition des matériaux de construction faisant l'objet du présent Avis d'Appel d'Offres sera financé sur le Budget général de l'Etat, Exercice 2018.

3. PARTICIPATION

Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des conditions juridiques, techniques et financières et remplissant les conditions du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 de la Loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant modification de la Loi n°1/01 du 04 Février 2008 portant Code des Marchés Publics.

Tout soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue et vérifiable, sous peine d'être disqualifié.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU D.A.O.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au kiosque de la barrière d'entrée de la Présidence de la République du BURUNDI, en face du Stade Prince Louis Rwagasore de 8 h à 15 h.

Il peut être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs (50.000 Fbu) au Compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

5. CAUTION DE SOUMISSION

La caution de soumission est de 2.000.000 FBU pour chaque lot.

Cette caution doit être présentée sous forme d'un cautionnement bancaire établi suivant le modèle 3.2 et délivrée par une banque agréée.

6. DEPOT DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française et en six (6) exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront contenues dans une seule enveloppe et seront déposées à la Présidence de la République du BURUNDI au Bureau N° ... au plus tard le 19/4/2018 à 09 heures du matin.

Elles pourront aussi être remises main en main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que cette dernière ne soit déclarée ouverte.

7. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Présidence de la République du BURUNDI en date du 19/4/2018 à 9 heures 30 minutes du matin.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le Procès Verbal d'ouverture des offres.

Le Procès- Verbal d'ouverture des offres sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Le délai de validité des offres est de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

9. CRITERES DE QUALIFICATION

- Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié et dont l'offre financière est la moins-disante en tenant compte de la combinaison la plus avantageuse pour l'Autorité Contractante.
- Un soumissionnaire peut être attributaire du marché s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO. Un soumissionnaire peut être attributaire d'un lot ou de tous les lots du marché.
- Si le soumissionnaire qualifié se désiste ou ne parvient pas à constituer la garantie de bonne exécution, sa garantie bancaire de soumission sera saisie et le marché pourra être proposé au soumissionnaire classé en second.

Fait à Bujumbura, le 26 / 3 /2018

LE CHEF DU CABINET CIVIL DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Gabriel NIZIGAMA
Commissaire de Police Chef.-

